

UNE OBLIGATION DE SÉCURISER LES ÉCHANGES

Toute donnée de santé à caractère personnel est une **donnée sensible, protégée par la loi** et dont le traitement est soumis aux principes de la protection des données personnelles tels que définis par la loi Informatique et Libertés.

L'utilisation d'une Messagerie Sécurisée de Santé permet de respecter ces obligations et ainsi de **sécuriser et de faciliter la transmission de données** personnelles de santé.



EN PRATIQUE

Pour communiquer par MSSanté, il faut obligatoirement que **l'expéditeur et le destinataire soient équipés**.

Toute adresse e-mail se terminant par « @xxx.mssante.fr » ou « @interop-mssante.apicrypt.org » correspond à une adresse de Messagerie Sécurisée de Santé.

Retrouvez vos correspondants équipés d'une adresse MSSanté sur l'[Annuaire Sante.fr](#).



LES TYPES DE MESSAGERIE



Messagerie nominative
nom.prenom@xxx.mssante.fr



Messagerie organisationnelle
(pour votre équipe)
secretariat@xxx.mssante.fr



Messagerie applicative
(envois automatiques)
compte_rendu_patient_noreply@xxx.mssante.fr



COMMENT S'ÉQUIPER ?

Professionnels libéraux



Auprès de [Mailiz](#) pour bénéficier de la messagerie de votre Ordre de Santé.

OU

Auprès du [GCS e-santé Pays de la Loire](#), opérateur de l'ARS.

OU

Auprès de votre éditeur pour savoir s'il propose une solution de messagerie sécurisée.

Professionnels salariés



Rapprochez-vous de votre service informatique ou contactez le GCS e-santé Pays de la Loire pour identifier les possibilités d'équipement.

CONTACT GCS E-SANTE

mssante@esante-paysdelaloire.fr